



**Barème des frais en cas de non-respect des  
consignes**

Dégradation et/ou consigne non respectée	Forfait appliqué
Sols non balayés ou aspirés	60 €
Sols non lavés (carrelage entrée, bar, cuisine, sanitaires)	100 €
Tables et/ou chaises non lavées	80 €
Tables et/ou chaises non rangées	50 €
Détérioration (table, chaise, chariot, sanitaires etc.)	Sur devis
Sanitaires non lavés	80 €
Eviers ou sanitaires bouchés	Sur devis
Cuisine ou kitchenette non lavée (plan de travail et/ou matériel)	100 €
Détérioration des locaux (mur, plafond, parquet, carrelage, portes, vitrages)	Sur devis (d'une entreprise ou en fonction du temps de travail d'un employé communal)
Poubelles non vidées/ tri sélectif non respecté	80 €
Non-respect des horaires (état des lieux entrée et sortie)	50 €
Accrochage au mur (scotch, punaises, patafix)	100€ ou sur devis si nécessaire

Sur décision du Maire, le 08/06/2026



Jacky Pellieux